



Commune de
St-Sulpice

Lena Rosselet
Directrice des activités extra-scolaires

Charte d'inscription du centre de jeunes

ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES

Informations du jeune	Année :
Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Degré scolaire :
Adresse :	Numéro de téléphone : ☐ Je souhaite figurer sur le groupe WhatsApp des jeunes du centre.
Régime alimentaire :	Allergie/intolérance alimentaire :
Autre remarque médicale :	Autre information :
Informations du représentant légal	
Nom :	Prénom :
Numéro de téléphone :	
☐ J'accepte de figurer sur la liste de diffusion WhatsApp pour recevoir les informations du centre de jeunes.	
Numéro d'urgence :	
E-mail :	
<i>Cotisation de CHF 30.00 par année, merci d'apporter la somme en cash avec la charte d'inscription signée.</i>	
A remplir par le personnel	
Cotisation reçue le :	Signature :

Par vos signatures, vous acceptez les règles mentionnées au verso, ainsi que les directives du centre de jeunes en annexe. Le non-respect des règles peut être sanctionné par une exclusion temporaire ou définitive du jeune. Les parents en seront informés.

Nom, prénom du jeune :	
Lieu, date :	Signature :
Nom, prénom d'un représentant légal :	
Lieu, date :	Signature :



Commune de
St-Sulpice

La fréquentation du centre des jeunes de St-Sulpice est liée à l'acceptation des règles et conditions

1. Adopter une conduite respectueuse dans ses paroles et ses actes envers les autres jeunes, les animateurs, le local et son matériel.
Tout dégât matériel volontaire ou non doit être réparé ou remplacé par l'auteur, ses parents ou leur assurance responsabilité civile.
2. Adopter une conduite non-violente dans ses paroles et ses actes envers toutes personnes, même dans le jeu.
3. Tenir des propos discriminants à l'égard d'une personne, d'un groupe ou d'une communauté est strictement interdit.
4. Écouter les animateurs et respecter leurs décisions, ainsi qu'être ouvert au dialogue tant face aux jeunes qu'aux adultes.
5. S'engager à participer activement à rendre l'ambiance agréable.
6. Fumer à l'intérieur du centre ou à ses alentours est strictement interdit. Les cigarettes et toutes autres substances vues par les animateurs à l'intérieur du local et ses environs seront confisquées.
7. La consommation d'alcool et de drogue est formellement interdite. Les animateurs confisqueront systématiquement toute drogue ou alcool trouvé au centre et à ses alentours et prendront les mesures nécessaires.
8. Venir au centre de jeunes après avoir consommé de l'alcool ou de la drogue est strictement interdit. En cas de non-respect, les animateurs prendront les mesures adéquates.
9. Ranger et nettoyer systématiquement derrière soi. Aider aux rangements et aux nettoyages de manière spontanée et à la demande des animateurs.